

## **PASSEPORTS**

### **Accueil et dépôt des demandes**

**Les demandes de passeport peuvent être déposées dans toutes les mairies équipées d'une station de recueil biométrique quel que soit le lieu de domicile.**

**En Haute-Garonne**, la demande peut être déposée auprès de l'une des 25 communes suivantes: Aspet, Auterive, Bagnères de Luchon, Balma, Blagnac, Carbonne, Castelginest, Cazères, Colomiers, Cugnaux, Fronton, Grenade, Lanta, L'Isle en Dodon, L'Union, Montastruc la Conseillère, Muret, Plaisance du Touch, Revel, Saint-Lys, Saint Gaudens, Toulouse et ses mairies annexes, Tournefeuille et Villefranche de Lauragais

### **Pièces à fournir dans tous les cas :**

- Imprimé de demande de passeport
- Une photographie de format 35 × 45 mm, identiques, récentes et parfaitement ressemblantes selon la norme ISO 19794-5 de 2005
- Un justificatif de domicile ou de résidence récent
- un timbre fiscal d'un montant de 17 € pour les mineurs de moins de 15 ans, 42 € pour les mineurs de plus de 15 ans et 86 € pour les majeurs.

### **1) En cas de première demande, le passeport est délivré sur production par le demandeur :**

- de la carte nationale d'identité, valide ou périmée depuis moins de cinq ans à la date de la demande qui dispense le demandeur d'avoir à justifier de son état civil et de sa nationalité française
- ou la CNI cartonnée non sécurisée valide ou périmée depuis moins de deux ans
- ou le passeport de mission ou de service sécurisé valide ou périmé depuis moins de 5 ans
- ou, à défaut de l'une des pièces ci-dessus, son extrait d'acte de naissance daté de moins de trois mois, comportant l'indication de sa filiation ou, lorsque cet extrait ne peut pas être produit, de la copie intégrale de son acte de mariage
- d'un certificat de nationalité française si la nationalité française n'est pas établie au regard des pièces produites aux alinéas précédents

## **2) En cas de demande de renouvellement,**

### **Suite à l'expiration du titre, il convient de fournir**

- le passeport, le passeport de service ou le passeport de mission à renouveler valide ou périmé depuis moins de cinq ans à la date de la demande de renouvellement
- ou le passeport non sécurisé valide ou périmé depuis moins de deux ans
- si la condition de fin validité n'est pas remplie, la carte nationale d'identité valide ou périmée depuis moins de cinq ans à la date de la demande
- ou un acte de naissance daté de moins de trois mois
- d'un certificat de nationalité française si la nationalité française n'est pas établie au regard des pièces produites aux alinéas précédents

### **Suite à une perte ou un vol, il convient de fournir**

- la déclaration en cas de perte établie par la mairie ou la déclaration en cas de vol établie par la police ou la gendarmerie
- la carte nationale d'identité valide ou périmée depuis moins de cinq ans à la date de la demande
- ou le passeport de service ou de mission sécurisé valide ou périmé depuis moins de 5 ans
- ou la CNI non sécurisée valide ou périmée depuis moins de deux ans
- ou un acte de naissance daté de moins de trois mois
- d'un certificat de nationalité française si la nationalité française n'est pas établie au regard des pièces produites aux alinéas précédents

**La demande de passeport faite au nom d'un mineur est présentée par une personne exerçant l'autorité parentale.**

La demande de passeport faite au nom d'un majeur placé sous tutelle **est présentée par son tuteur.**

Dans l'un et l'autre cas, le représentant légal doit justifier de sa qualité. »